

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 17 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/12/17-1/17****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20201217-lmc100000021488-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/12/2020

Réception Préfet : 21/12/2020

Publication RAAD : 21/12/2020

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : GUYARD Jérôme

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Convention annuelle 2021 entre le Département de Seine-et-Marne et l'Institut Paris Région en application de la convention cadre 2019-2021.

L'Institut Paris Région, a sollicité un partenariat renouvelé avec le Département en 2019 qui a pris la forme d'une convention-cadre triennale (2019-2021) déclinée en conventions annuelles.

Pour l'année 2021, il vous est proposé de valider le contenu du programme d'études de la convention annuelle portant sur l'analyse de l'impact des gares du Grand Paris Express en Seine-et-Marne, des enjeux de consommation foncière, à la lumière du Z.A.N et de projections localisées de population de personnes âgées, à l'horizon 2030. Comme en 2019 et 2020, le coût de ce partenariat s'élèvera à 60 000 euros, conformément aux crédits inscrits au BP 2021.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L 121-3 du Code de l'urbanisme, modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (article 140) posant le principe du partenariat de l'Etat avec les collectivités territoriales au sein des agences d'urbanisme reconnues d'utilité publique,

VU la délibération n°CD-2019/06/14-1/08 relative à l'adhésion du Département à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, nommé à ce jour Institut Paris Région, et à l'approbation de la convention triennale 2019-2021 et annuelle 2019,

VU la délibération n°CD-2020/06/19-1/03 relative à l'approbation de la convention de la convention annuelle 2020,

VU la délibération n° CD-2020/12/17-7/01 relative au vote du BP 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention annuelle 2021, entre le Département de Seine-et-Marne, l'association Institut Paris Région, tel que présenté en annexe de la présente délibération, et d'autoriser le Président à la signer au nom du Département.

Article 2 : de prélever les crédits ouverts au budget primitif 2021, au titre de l'opération « Observation et stratégie territoriale », action « Etudes et divers ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne